

6 / IMPLIQUER CHAQUE FAMILLE DANS LE TRI DU PLASTIQUE... ET DU RESTE



ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES
15 PROPOSITIONS POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE

Le geste de tri, largement entré dans les habitudes des Français, est devenu le premier acte quotidien d'engagement pour tous ceux qui souhaitent contribuer à la préservation de l'environnement. Néanmoins, il peut encore être largement amélioré. En même temps qu'il importe de réduire la production de déchets à la source et d'engager les marques dans les bonnes démarches d'éco-conception, comment faire progresser le tri, pour permettre l'avènement d'une véritable économie circulaire ?

Pour renforcer l'implication de chaque famille, faciliter la pratique du tri, inciter aux changements de comportements et proposer de nouvelles formes de récompenses sont des leviers clés.

Extension des consignes de tri, tarification incitative, consigne ou dispositifs solidaires... chaque collectivité peut contribuer à la mobilisation de tous pour améliorer le tri à la source.



UNE PRATIQUE ANCRÉE

8 Français sur 10

Près de 8 Français sur 10 trient systématiquement ou régulièrement leurs déchets
60% estiment le faire plus qu'il y a 5 ans.⁽¹⁾

1,6 million de tonnes

1,6 million de tonnes de CO₂ sont évitées chaque année par le recyclage des emballages, soit l'équivalent de 780 000 voitures en circulation pendant 1 an...⁽²⁾



50 kg

50 kg d'emballages triés par habitant et par an en moyenne dont :

- **18 kg** d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique et
- **32 kg** d'emballages en verre.⁽²⁾



UN BESOIN D'ALLER PLUS LOIN

70% des citoyens

70% de nos concitoyens se disent préoccupés par les emballages, notamment ceux en plastique - 55% des sondés.⁽¹⁾

37%

37% des Français se déclarent insuffisamment informés.

57%

Le taux de recyclage pour les bouteilles plastiques était seulement de 57% en 2017.⁽³⁾

43% des millennials

43% des millennials déclarent trier systématiquement, alors que les retraités sont 55% à le faire.

95%

95% de la valeur des matériaux d'emballage plastiques sont perdus chaque année.⁽³⁾

FACILITER

LE GESTE DE TRI

Pour permettre aux citoyens de concilier leur volonté d'engagement et leurs contraintes quotidiennes, les collectivités peuvent veiller à rendre le geste de tri plus facile pour tous.



Cela passe d'abord par une simplification au maximum des consignes de tri.

« L'extension des consignes de tri » permet ainsi de mettre tous les emballages dans le bac de tri, et limite les hésitations de chacun : au-delà des plastiques habituellement triés (bouteilles, flacons, ...), le bac de tri accueille désormais pots de yaourts, barquettes, films, etc.

Ce qui permet d'augmenter dans les territoires concernés les déchets triés de 4 kg par habitant - 2 kg d'emballages en métal, papier-carton, verre et de bouteilles et flacons en plastique, et 2 kg de pots, barquettes et films en plastique.

D'ici 2022, la loi pour la transition énergétique et la croissance verte prévoit l'obligation pour toutes les collectivités locales de s'y engager, pour en faire bénéficier 100 % des Français, et assurer une augmentation du tri de 400 000 tonnes, dont 150 000 tonnes de déchets plastiques.

Cette simplification doit s'accompagner de transparence et de pédagogie.

Ainsi lorsque de nouvelles matières sont acceptées ou qu'il devient possible d'intégrer dans le tri sélectif des emballages souillés, il faut expliquer au citoyen que les centres de tri et les équipements ont évolué et favorisent l'efficacité du tri. Une démarche indispensable pour assurer à tous que la gestion des déchets est effectuée avec toute la rigueur nécessaire. Éliminer les réticences du quotidien, c'est aussi agir sur les territoires **en repensant par exemple le maillage des points d'apport volontaire**. En utilisant l'analyse des données liées aux quantités, à la nature, à la fréquence des apports, il est possible de repenser



l'implantation des points d'apport afin de les adapter aux comportements, attentes et besoins réels des habitants. Un moyen précieux d'en améliorer l'efficacité !

En apportant de la flexibilité dans les règles de dépôt, dans les horaires autorisés par exemple ou dans le conditionnement des déchets, il sera possible d'inciter davantage les citoyens au tri.

En améliorant l'éclairage public ou en intégrant des dispositifs de vidéo surveillance sur les points de collecte, les riverains, les personnes âgées, les femmes seules, seront plus enclins à réaliser leurs dépôts en soirée par exemple.

LE POINT DE VUE EXPERT

Matthieu Carrère,
Responsable Tri et Traitement Biologique -
Recyclage et Valorisation des Déchets,
Veolia

« L'un des principaux sujets pour encourager la pratique du tri auprès des citoyens, c'est la clarté des consignes à appliquer.

Plus les consignes seront claires, plus elles seront simples à intégrer, plus elles seront stables dans le temps, plus elles pourront être comprises et appliquées par tout un chacun.

Pour encourager le tri, il faut aussi rendre plus concret le monde du tri et la réalité du recyclage pour le particulier.

Au-delà des messages incitatifs et de la communication, l'organisation de visites et d'opération portes ouvertes dans les centres de tri, auprès de groupes scolaires par exemple, contribue à impliquer les citoyens. »



INCITER

AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Des pratiques de tri facilitées seront d'autant plus adoptées que chacun y sera incité.

Parmi l'éventail des possibilités à envisager pour favoriser l'implication des familles dans l'acte de tri, **la tarification incitative doit être étudiée de manière attentive.**

Celle-ci répond à un principe simple : le citoyen paie une redevance en fonction de la quantité de déchets qu'il aura généré.

Mais les modalités de mises en œuvre doivent être précisément considérées, pilotées et accompagnées pour que la tarification incitative délivre son plein potentiel.

Par exemple : S'agissant de la facturation, il est davantage recommandé de recourir au principe de la levée plutôt que de la pesée.

Si la pesée permet de connaître très précisément la quantité de déchets jetée par un habitant, elle s'avère assez onéreuse pour la commune et peut entraîner des comportements inciviques, sources d'éventuelles contestations.

La levée s'impose comme un critère plus vertueux car elle incite à présenter le bac seulement quand il est plein et génère ainsi des économies de collecte.

S'agissant du périmètre de déploiement, les arbitrages peuvent être difficiles à prendre. Trop souvent, la volonté d'harmonisation de la tarification incitative à marche forcée sur l'ensemble de l'intercommunalité s'avère contre-productive.



Il est ainsi recommandé d'**adopter une démarche progressive**, de s'inscrire sur le moyen terme et de mesurer, sur la durée d'un mandat par exemple, les résultats obtenus, mis en perspective avec la satisfaction des citoyens.

Certaines communes, sans appliquer immédiatement la tarification incitative, et tout en considérant bien leurs propres spécificités, pourront bénéficier de l'effet d'entraînement des premières à s'engager.



S’agissant de la pédagogie, des informations précises et personnalisées doivent être apportées sur les factures.

A minima, chaque citoyen doit pouvoir visualiser et comprendre sur sa facture la partie fixe de contribution au service (pour financer la déchèterie, le bac à déchets...), la partie variable liée à l’usage réel du service (mesuré, par exemple, par le nombre de fois où son bac a été collecté).

S’agissant de l’accompagnement, miser sur les interactions avec le tissu local est un prérequis indispensable.

Dans le climat de défiance qui oppose parfois les citoyens à leurs institutions, il faut pouvoir capitaliser sur le relais de citoyens ambassadeurs ou d’associations, en vue d’organiser des opérations et initiatives locales comme des challenges de quartier, ou miser sur des campagnes d’émulation soutenues par les réseaux sociaux.

LA TARIFICATION INCITATIVE : UNE EFFICACITÉ DÉMONTRÉE

*Une étude du Commissariat Général au Développement Durable révèle que sa mise en place se traduit globalement par une **baisse de 28% des ordures résiduelles par habitant et une augmentation de 33% du tri des emballages.***

De nombreuses collectivités l’ont déjà adoptée : 6,7 millions de Français sont concernés. Et son déploiement est fortement encouragé, pour atteindre un objectif de 25 millions d’habitants en 2025.

UTILISER LES SCIENCES COMPORTEMENTALES POUR SUSCITER L'ENGAGEMENT

Les incitations non-financières peuvent être des leviers efficaces pour accompagner l'évolution des comportements. Une équipe de chercheurs en gestion et en psychologie sociale a testé avec le service déchets de Rennes métropole l'effet du "feedback" sur l'engagement des familles dans la réduction de leurs déchets résiduels.

Ils ont montré que si on les informe régulièrement de la quantité et de l'évolution des déchets résiduels qu'ils produisent, ils la réduisent davantage et plus durablement,

sans contrainte, que ceux qui n'ont pas été informés. D'après ces chercheurs, alors que la politique de prévention de la métropole a permis une baisse de 12,8 % du poids des ordures ménagères résiduelles (OMR), le feedback a conduit à une baisse supplémentaire de 8,2 %.

D'autres incitations peuvent avoir un impact significatif : rassurer chacun sur sa liberté de s'impliquer ou non, sensibiliser en face-à-face, pré-engager, proposer de formaliser son engagement par écrit, féliciter, etc. Autant de leviers à mobiliser finement.



RÉCOMPENSER

DE FAÇON INNOVANTE, AVEC LA CONSIGNE OU DES DISPOSITIFS SOLIDAIRES



Pour accélérer la mise en place d'une véritable économie circulaire des plastiques, l'objectif a été fixé de porter la collecte séparée des bouteilles en plastique à 77 % en 2025 et à 90% en 2029 par la directive européenne relative au plastique à usage unique, adoptée en mars 2019. Alors que celle-ci est aujourd'hui de 57%⁽¹⁾, de nouveaux moyens méritent d'être mis en œuvre pour y parvenir.

Au-delà de l'extension des consignes de tri et du développement de la tarification incitative, la mise en place de la consigne, à savoir du remboursement de la valeur donnée à l'emballage à l'occasion du geste de tri, apporte les meilleures garanties d'atteindre ces objectifs.

La consigne est développée dans de nombreux pays européens dont l'Allemagne, la Suède et le Danemark et permet d'atteindre, dans ces pays où les habitudes sont ancrées, des performances de recyclage élevées (supérieures à 95%).

Dans le contexte français, il s'agit alors de :

- trouver la meilleure complémentarité avec la collecte sélective pour les flux domestiques, mise en œuvre par les collectivités,
- capter les flux "hors foyer", issus de la consommation nomade qui progresse fortement,
- impliquer complètement les collectivités dans ces évolutions, tant pour veiller aux équilibres économiques que pour mettre à profit leurs compétences en matière d'organisation.



YOYO : ALLIER RÉCOMPENSE ET RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL

La consigne doit également pouvoir s'articuler avec les dispositifs de collecte solidaire qui ont fait leurs preuves. L'une des initiatives les plus prometteuses en matière de récompense de l'acte de tri est sans doute celle de Yoyo.

Cette start-up collecte 90% et plus du PET consommé sur ses quartiers de déploiement, avec moins d'1% d'erreur de tri.

Présente dans 6 villes en 2018, mobilisant 15 000 habitants trieurs, elle a permis, en partenariat avec Veolia, **de recycler 2 millions de bouteilles, en circuit court et en France.**

Lorsque Yoyo s'implante dans un territoire, elle constitue d'abord un écosystème de partenaires : syndicats de collecte, collectivités, entreprises, industriels, distributeurs et établissements recevant du public...

Puis elle forme des "coachs", pour créer et animer des communautés de trieurs : issus des quartiers ciblés, ils sont formés pour monter en compétences, devenir de vrais ambassadeurs de proximité des éco-gestes et participer, de ce fait, au renforcement du lien social.

C'est enfin grâce à la mise en place de récompenses, non-matérielles, qu'elle mobilise les habitants et qu'elle transforme l'essai : places de cinéma, matchs de foot, produits éco-responsables...

À l'échelle d'un quartier, le taux de collecte et de recyclage de plastique est multiplié par 2 en moyenne avec le dispositif Yoyo.

LE POINT DE VUE EXPERT

Franck Pilard,
Responsable Collectivités, Recyclage
et Valorisation des Déchets, Veolia

« Pour que l'implication des citoyens dans le tri soit durable, il faut savoir susciter un engagement sincère et profond.

Qu'il s'agisse du feedback, de la tarification incitative, de la consigne ou de la récompense à l'instar de l'initiative Yoyo, il ne faut refuser aucune idée, ne négliger aucune piste.

Toutes les mécaniques qui donnent des résultats sont bonnes à déployer. »



**POUR EN SAVOIR PLUS SUR
NOS SOLUTIONS POUR
RÉDUIRE LES DÉCHETS :**



Franck Pilard
Responsable Collectivités
Recyclage & Valorisation des Déchets
T +33 (0)6 15 02 50 39
franck.pilard@veolia.com